



DECISION N° 137 /MFB/DGD DU 25 SEPT 2025

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU GROUPE DU COMITE DE GESTION
ET DE SUIVI DU PROCES-VERBAL SIMPLIFIE (CGS-PVS)

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu **la Constitution ;**
- Vu **la Loi n° 2022-975 du 22 novembre 2022**, portant Code des Douanes ;
- Vu **le Décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023**, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu **le Décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023**, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu **le Décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023**, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu **le Décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023**, portant organisation Ministère des Finances et du Budget ;
- Vu **le Décret n° 2017-265 du 03 mai 2017**, portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu **l'Arrêté n°360 du 29 mai 2017**, portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu **la Décision n° 25/MBPE/DGD du 15 février 2017**, portant création du Groupe de Travail chargé de l'évaluation du Procès-Verbal Simplifié (PVS) ;
- Vu **la Décision n° 245/MFB/DGD du 28 octobre 2024**, portant nomination des membres du Groupe de Travail chargé du diagnostic et de l'optimisation du Procès-Verbal Simplifié (GT-PVS) ;
- Vu **la Décision n° 246/MFB/DGD du 28 octobre 2024**, portant réaménagement du groupe de travail chargé du diagnostic et de l'optimisation du Procès-Verbal Simplifié ;

Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E

Le Comité de Gestion et de Suivi du Procès-Verbal Simplifié (CGS-PVS) est composé de :

Article 1 : Président

Colonel DJOMANDE Loua Alain, Administrateur Général, Chef du service chargé des questions de l'Organisation Mondiale du Commerce à Genève (Suisse).

Article 2 : Vice-Président

Colonel KONAN Yao Francis, Administrateur en chef, Inspecteur Principal, Chef de Division des Investigations

Article 3 : Secrétariat

Mme OUELOGO Mariam, Chef de Section Assistance et Formation ;
M. DIARRASSOUBA Brahima, Chef de Section des Etudes Economiques.

Article 4 : Membres

- **Au titre de l'Inspection Générale**
 - Lieutenant-colonel NEME N'Guessan Ama Roseline, Chef de département de la Brigade de Lutte contre le Racket dans les Bureaux
- **Au titre de la Direction de l'Analyse des Risques, du Renseignement et de la Valeur (DARRV) :**
 - M. YOROBA N'Guessan Yves-Eric, Sous-directeur des Nouvelles Technologies Douanières ;
 - Mme OUELOGO Mariam, Chef de Section Assistance et Formation.
- **Au titre de la Direction de la Direction des Enquêtes Douanières (DED) :**
 - Lieutenant-colonel DJIHO Achille, Chef de Bureau de Contrôle des Grandes Entreprises Industrielles ;
 - Lieutenant-colonel N'DO Pacôme, Chef de Bureau de Contrôle des Régimes de droit Commun.
- **Au titre de la Direction des Moyens Généraux (DMG) :**
 - M. DJAMAYO Koné Nestor, Agent;
 - M. MAHAN Kessé Plo Stéphane Hervé, Agent.
- **Au titre de la Direction de la Règlementation et du Contentieux (DRC) :**
 - Colonel GNAKALE Yahou Charles Désiré, Sous-directeur du Contentieux et des Affaires Juridiques ;
 - Colonel LOBOGNON Benoît, Chef de Bureau de Suivi des Affaires Contentieuses.
- **Au titre de la Direction des Régimes Economiques (DRE) :**
 - Lieutenant-colonel TAKOUO Jules, Chef de Section Visite du Bureau Opérationnel des Exonérations et Franchises ;
 - Capitaine COULIBALY Moussa, Vérificateur au Bureau Opérationnel des Exonérations et Franchises.



- **Au titre de la Direction des Services Aéroportuaires (DSA) :**
 - Capitaine YOMI Victor, Chef de Visite Aéroportuaires
 - Capitaine KONE née BOURGOIN Maryama, Vérificateur.
- **Au titre de la Direction des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux (DSDPSS) :**
 - Colonel ALLOU Kouassi Joseph, Chef de Bureau Abidjan-Port ;
 - M. COMARA Kramoko, Assistant de la Directrice de la DSDPSS.
- **Au titre de la Direction des Statistiques et des Etudes Economiques (DSEE) :**
 - M. SORO Bamory, Chef de Bureau des Statistiques des activités Douanières ;
 - M. DIARRASSOUBA Brahima, Chef de Section des Etudes Economiques.
- **Au titre de la Direction des Systèmes d'Information (DSI)**
 - M. NEME Jean Baptiste, Assistant du Directeur des Systèmes d'Information ;
 - M. KOUAME Nicaise, Chef de Bureau Maintenance des Applications.
- **Au titre de la Direction Régionale d'Abengourou :**
 - Lieutenant-Colonel DIANGO Allouko, Sous-directeur des Operations de Dédouanement ;
 - Sous-lieutenant KODIA Adiko Alex, Chef de Brigade Mobile d'Abengourou.
- **Au titre de la Direction Régionale d'Aboisso :**
 - Lieutenant BAMBA Moussa, Chef de Cellule Contentieux du Bureau des Douanes de Noé ;
 - Lieutenant KARIDIOULA Boribaga, Chef de Cellule du Recouvrement et des Affaires Contentieux.
- **Au titre de la Direction Régionale de Bouaké :**
 - Lieutenant YAPO Nestor, Chef de Brigade Mobile 2 Bouaké ;
 - Lieutenant KAKOU BI ZOBRO Appolinaire, Chef de la Brigade Commerciale/ Bureau de Bouaké Terrestre.
- **Au titre de la Direction Régionale de Korhogo :**
 - Lieutenant-colonel BOBLAE Sehiya César Hermann, Chef de la Subdivision de la lutte contre les Stupéfiants et la contrefaçon Korhogo ;
 - Commandant AKA Kouassi Pierre, Chef de Bureau des Douanes de Ouangolodougou-Terrestre.
- **Au titre de la Direction Régionale de Man :**
 - Capitaine BOYEAND Ouede Anicet Jean-Martial, Chef de Subdivision de la Lutte contre la Contrefaçon et les Stupéfiants de Man ;
 - Lieutenant KOUADIO Djê Edmond, Chef de la Brigade de Lutte contre la Contrefaçon et les Stupéfiants de Man.
- **Au titre de la Direction Régionale d'Odienné :**
 - Lieutenant BIGBO Yao Marc, Chef de Bureau de Minignan ;
 - Lieutenant KPAN Gbe Constant, Chef de Bureau des Douanes de Ouaninou.

- **Au titre de la Direction Régionale de San-Pedro :**
 - Capitaine LEVRY Franck O., Vérificateur
 - Lieutenant WERINDE Yaya, Agent.
- **Au titre du Groupe d'Intervention et de Recherche de la Zone d'Abidjan (GIRA) :**
 - Lieutenant-Colonel BAH Guey Herman, Chef de Subdivision de la Lutte contre la Contrefaçon d'Abidjan ;
 - Lieutenant DIARRASSOUBA Ibrahima, Agent
- **Au titre de l'Unité Mobile d'Intervention Rapide (UMIR) :**
 - Lieutenant DEDI Djirignon Jean-Brice, Chef de Brigade de Surveillance et des Opérations.
 - Lieutenant YEO Sionkama Madou, Officier de renseignement

Article 5 : Les dépenses de fonctionnement des travaux du Comité de Gestion et de Suivi du Procès-Verbal Simplifié (CGS-PVS) sont assurées par le Budget de l'Administration des Douanes.

Article 6 : La présente décision prend effet pour compter de sa date de signature.



Général DA Pierre A.

Commandeur de l'Ordre National

AMPLIATIONS :

DGD	1
IGD	1
DARRV	1
DSDPSS	1
DRE	1
DSA	1
DR ABENGOUROU	1
DR ABOISSO	1
DR BOUAKE	1
DR KORHOGO	1
DR MAN	1
DR SAN-PEDRO	1